

### Définition d'un cas « contact à risque » :

**Toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé (Test RT-PCR/Antigénique positif) dans l'une des situations suivantes :**

- ET**
- ▶ Etudiant.e ou enseignant.e de la même classe ou du même groupe que le cas confirmé
  - ▶ Etudiant.e, enseignant.e ou autre personnel :
    - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé
    - Ayant eu un contact direct avec un cas confirmé : en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (conversation, repas, flirt, accolades, embrassades).
    - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé, ou étant resté en face à face avec un cas confirmé durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

**En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (Hygiaphone, vitre de séparation, masque chirurgical, masque grand public en tissu de norme AFNOR SPEC 576-001 de catégorie 1 ou masque grand public possédant une fenêtre transparente homologué par la Direction générale de l'armement, porté par le cas confirmé OU le contact.**

### Je suis « contact à risque »

#### Je n'ai pas de symptômes

1/ Je réalise immédiatement un test antigénique

→ Ce 1er test est négatif, je m'isole :

- **7 jours** si je vis seul et que mon test de contrôle à J7 reste négatif (l'isolement sera porté à 14j en l'absence de test de contrôle)

- **17 jours** si je vis sous le même toit que la personne testée positive, que je n'ai aucun symptôme et que mon test de contrôle à J17 reste négatif

→ Ce 1er test est positif, je m'isole 10 jours

2/ Je serai contacté par l'assurance maladie qui me donnera les consignes

3/ Je protège mon entourage en m'isolant autant que possible

4/ J'informe ma hiérarchie ou mon secrétariat pédagogique de mon absence et je préviens le Service de Médecine Préventive par mail (SMP) : [signalement-covid@univ-lehavre.fr](mailto:signalement-covid@univ-lehavre.fr)

5/ Je télétravaille ou je suis les cours à distance si mon état de santé le permet

6/ **A J7 ou J17 je réalise un test de contrôle :**

→ Mon test est positif, je serai absent 10 jours à partir de la date du prélèvement et s'il est négatif je sors d'isolement.

#### Des symptômes apparaissent

1/ Je reste à mon domicile = **Isolement**

2/ Je réalise un test de dépistage (RT-PCR de préférence), je contacte mon médecin traitant ou je compose le 116 117 en fonction de mon état de santé

3/ Je préviens le Service de Médecine Préventive par mail (SMP) :

[signalement-covid@univ-lehavre.fr](mailto:signalement-covid@univ-lehavre.fr)

#### Mon test RT-PCR est positif : je reste en « isolement »

Je serai absent de l'université pendant au moins 10 jours à partir du début des symptômes. Cette durée sera prolongée tant que durera la fièvre et pendant 48h après l'arrêt de celle-ci. (Arrêt maladie par le médecin traitant ou sur Amelie)